

CONSTRUCTION DE 144 LLS /LLTS "SANPULA" ZAC SAINT-MAURICE À SAINT-LAURENT DU MARONI

Mission de Maîtrise d'oeuvre VRD

1. Pouvoir Adjudicateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès - BP 812
97388 KOUROU Cedex
Téléphone : 0594 32 10 34
Télécopie : 0594 32 29 95
Profil d'acheteur : <http://simko973.e-marchespublics.com>

2. Procédure de passation du marché

Appel d'offres ouvert – Article R2124-2 du Code de la Commande Publique

3. Objet de la consultation

Marché de Maîtrise d'oeuvre VRD pour la construction de 144 logements LLS / LLTS, situés dans le périmètre de la ZAC Saint-Maurice, sur la commune de Saint-Laurent du Maroni.

4. Contenu de la mission qui sera confiée à l'attributaire

Mission témoin (VRD); les éléments de mission sont listés dans le règlement de la consultation.

5. Caractéristiques principales

Les ouvrages réalisés permettront la location de 144 logements décomposés de la manière suivante :

- 48 logements de type LLTS en R+1 et R+3
- 96 logements de type LLS en R+2
- LCR
- un plateau sportif

Le projet concerne les aménagements de la zone en réseaux tertiaires.

- Le coût prévisionnel des travaux VRD est estimé à 3,0 M€
- Date prévisionnelle de début des prestations : 3ème trimestre 2019,
- Date prévisionnelle de commencement des travaux : 3ème trimestre 2020
- Mode de dévolution des marchés de travaux : entreprises en corps d'état séparés,
- Variantes : non autorisées.

6. Modalités de financement – paiement

Financement : fonds propres du Maître d'Ouvrage.

Paiement : délai global de 30 jours, virement bancaire.

7. Conditions de participation

La consultation est ouverte à des soumissionnaires se présentant seuls ou en groupement dans les conditions énoncées au règlement de la consultation; dans tous les cas, les compétences exigées sont obligatoires et devront être exprimées dans le dossier de candidature sous peine d'exclusion.

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché.

Le délai d'engagement est de 120 jours.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française.

L'unité monétaire retenue par l'organisme qui passe le marché est l'euro (€).

8. Délai de remise des offres

La date limite de réception des offres est fixée au **mardi 27 août 2019 à 12h00**.

9. Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

10. Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- le Règlement de la Consultation
- l'Acte d'Engagement,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Il sera disponible gratuitement sur le profil d'acheteur (plateforme de dématérialisation) de la S.IM.KO. à l'adresse suivante :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

11. Réception des offres

Les offres doivent être transmises uniquement sous forme électronique (excepté les copies de sauvegarde qui se substitueront, en cas d'anomalie, aux dossiers transmis par cette voie), sur le profil d'acheteur sis à l'adresse internet suivante :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

12. Renseignements d'ordre administratif et technique

Les informations d'ordre administratif et technique seront obtenues par le biais de la plateforme de dématérialisation au point de contact susmentionné.

Attention : les candidats ayant retiré le dossier en mode anonyme ne seront pas informés en cas d'éventuelles modifications.

13. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est :

Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France
35, boulevard du Général de Gaulle
97200 FORT DE FRANCE
Téléphone : 05 96 48 41 41.
Fax : 05 96 48 43 32

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

14. Organes de publication

- . JOUE
- . BOAMP
- . JAL France Guyane
- . Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>
- . Site www.simko.fr rubrique « Appels à concurrence » .

15. Date d'envoi de l'avis à la publication

Le jeudi 25 juillet 2019